



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27  
www.fr.ch/osso

Service de l'enseignement obligatoire de langue française  
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Aux parents des élèves du cycle 3

Réf: 884/HS/JFBo/sbp/1.5.2  
Courriel: senof@fr.ch

*Fribourg, le 19 décembre 2019*

## **Abandon du document remis par les écoles du CO francophone à la fin de la scolarité obligatoire au profit du seul bulletin scolaire**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Depuis de nombreuses années, la scolarité obligatoire s'est achevée par une évaluation globale ainsi que, pour les écoles du CO francophone, par la remise d'un document particulier - appelé « diplôme » - à chaque élève l'ayant réussi, ceci, en plus du bulletin scolaire officiel. Or, ce document n'ayant pas trouvé de concrétisation dans la nouvelle législation scolaire, il ne sera plus remis aux élèves francophones de 11<sup>H</sup>.

Dès l'année scolaire 2019/2020, le dispositif mis en place sera le suivant :

- > Les élèves de 11<sup>H</sup> devront se soumettre à des évaluations cantonales de fin de scolarité obligatoire, dans différentes disciplines.
- > Le résultat de ces évaluations sera considéré à hauteur de 10% dans le bulletin scolaire et ce, pour toutes les disciplines concernées.
- > Le bulletin scolaire contient les indications sur le niveau d'atteinte des objectifs d'apprentissage et le niveau de développement des capacités transversales.
- > Les responsables des formations subséquentes des élèves retrouveront ainsi toutes les informations nécessaires sur un document unique, le bulletin scolaire.

La tenue des évaluations cantonales en fin de scolarité obligatoire et la prise en compte des résultats obtenus à cette occasion dans le bulletin scolaire participeront au maintien de la qualité de l'enseignement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, chers parents, mes meilleures salutations.

Hugo Stern  
Chef de service